

Conférence générale

GC(63)/17
9 août 2019

Distribution générale
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session ordinaire

Point 21 de l'ordre du jour provisoire
(GC(63)/1 et Add.1)

Communication du Représentant résident d'Israël concernant la demande d'inscription d'un point intitulé « Capacité nucléaire israélienne » à l'ordre du jour de la Conférence générale

1. Le regretté Directeur général, M. Yukiya Amano, a reçu une lettre datée du 18 juillet 2019 du Représentant résident d'Israël au sujet de la demande des États arabes qui sont Membres de l'Agence d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence générale un point intitulé « Capacité nucléaire israélienne ».
2. La lettre est reproduite dans le présent document, conformément à la demande qui y est formulée.

MISSION PERMANENTE D'ISRAËL AUPRÈS DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE
L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET DE LA COMMISSION PRÉPARATOIRE DE L'OTICE

Le 18 juillet 2019

Monsieur le Directeur général,

En référence au document GC(63)/1/Add.1 daté du 5 juillet 2019, j'ai l'honneur de communiquer dans le document ci-joint la position de l'État d'Israël.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser ce document à l'attention de tous les États Membres de l'AIEA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

[Signé]

David Nusbaum
Ambassadeur
Représentant résident d'Israël
auprès de l'AIEA
et de la Commission préparatoire de l'OTICE

S. E. M. Yukiya Amano
Directeur général
Agence internationale de l'énergie atomique

MISSION PERMANENTE D'ISRAËL AUPRÈS DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET DE LA COMMISSION PRÉPARATOIRE DE L'OTICE

En référence à une demande soumise par l'Ambassadeur du Liban au nom des États arabes membres de l'AIEA en date du 25 juin 2019, en vue de l'inscription d'un point intitulé « Capacité nucléaire israélienne » à l'ordre du jour de la 63^e Conférence générale (CG), Israël souhaite faire part de sa position, qui est la suivante :

Des initiatives et projets de résolution similaires émanant d'États arabes ont déjà été soumis et rejetés par une majorité croissante d'États Membres de l'Agence aux sessions de 2010, 2013, 2014 et 2015 de la Conférence générale. Ce point a été inscrit à l'ordre du jour des sessions de ces trois dernières années mais aucun projet de résolution n'a été présenté. La présence de ce point à l'ordre du jour, année après année, ne fait qu'alourdir les débats de la Conférence générale en les politisant et en les détournant de l'essentiel. Son exclusion de l'ordre du jour de la CG permettrait à l'AIEA et à ses États Membres de consacrer l'attention et les ressources aux vrais défis auxquels l'Agence fait face dans la région et ailleurs. Israël considère comme un signe encourageant que le Groupe arabe se soit abstenu de présenter un projet de résolution au titre de ce point mais nous regrettons que celui-ci soit à nouveau imposé à l'ordre du jour de la Conférence générale. Cela témoigne d'une approche controversée, partielle et fondamentalement fallacieuse, qui politise les débats de la Conférence générale. Cette question dépasse largement le Statut et le mandat de l'AIEA, n'a pas de rapport avec son ordre du jour, et nuit à la crédibilité de l'Agence en tant qu'organisation professionnelle.

Israël est attaché au régime de non-prolifération, dont il reconnaît l'importance, et continue de mener une politique responsable de retenue dans le domaine nucléaire. Israël a toujours maintenu une approche constructive concernant la possibilité de tenir avec ses voisins un dialogue direct sur la sécurité régionale, fondé sur le consensus et l'inclusion, et résultant d'une initiative de la région. Cette pratique de pointer du doigt Israël ne fera que continuer à saper la confiance dans la région et détourner l'attention des vrais problèmes de sécurité régionale. En insistant pour qu'Israël adhère au TNP, certains pays arabes et la République islamique d'Iran masquent leur refus de dialoguer sincèrement et directement avec Israël sur les questions de sécurité régionale, ainsi que les violations répétées de pays du Moyen-Orient parties au Traité, qui aspirent à acquérir l'arme nucléaire sous couvert de leur participation au TNP. Il a été établi que l'Iraq, la Libye, l'Iran et la Syrie, qui appuient cette initiative anti-israélienne, violaient tous de façon flagrante leurs obligations et engagements internationaux à cet égard, et certains continuent de chercher à se doter d'armes de destruction massive interdites ou d'en utiliser.

La présentation pour des raisons politiques d'un projet de résolution intitulé « capacité nucléaire israélienne » au titre du point qu'il est demandé d'inscrire à l'ordre du jour ferait clairement obstacle à toute tentative d'obtenir un engagement régional direct. Elle détournerait plus encore l'attention de la situation désastreuse de nombreuses parties de la région et des véritables dangers que représentent les pays du Moyen-Orient qui possèdent des armes de destruction massive, cherchent à s'en doter ou même les utilisent contre leur propre population civile. Cette tentative ne concourra pas à établir la confiance indispensable à toute consultation régionale directe significative et n'accélérera pas non plus l'aboutissement d'un tel processus. Elle ne fera que politiser l'AIEA et nuire à sa crédibilité. Israël espère donc que le Groupe arabe s'abstiendra de présenter des projets de résolution fallacieux cette année et les années à venir, et de proposer tout simplement d'inscrire cette question à l'ordre du jour de l'Agence.